

Réf.	2022	049
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
08/12/2022	16/12/2022	19		

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la Mairie à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames ARTUS Séverine, **DUPONT** Catherine, **DUVAL** Emmanuelle, **HENNOCQ** Éléanore, **JOAO** Gaële, **MAINGONNAT** Cécile et **NORDBERG** Anne-Rose.

Messieurs DEGIVRY Thierry, **FRAPIER** Francis, **JACQUET** Jean-Paul, **LAVAUD** Thierry, et **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

M. BRUNEL Jérémie a donné pouvoir à **Mme NORDBERG** Anne-Rose
M. CIPRES Manuel a donné pouvoir à **DEGIVRY** Thierry
Mme DELANGUE Marjorie a donné pouvoir à **Mme HENNOCQ** Éléanore
M. GOBLET Emmanuel a donné pouvoir à **FRAPIER** Francis
Mme JALABERT Laurence a donné pouvoir à **Mme DUPONT** Catherine
Mme MARCADE Géraldine a donné pouvoir à **LAVAUD** Thierry
M. RABY Stéphane a donné pouvoir à **ARTUS** Séverine

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU la circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution de la Caisse Des Écoles.

VU l'article L.212-10 du Code de l'Éducation.

VU la création de l'association « Fontenay les Kids » créé le 31 mai 2022 ayant pour but de :

- ✚ Apporter une aide matérielle et financière à l'école primaire Georges Dortet de Fontenay-lès-Briis notamment en recueillant des fonds par le biais de diverses actions ;
- ✚ Animer la communauté de parents afin de créer du lien entre les divers acteurs de la sphère scolaire et périscolaire ;
- ✚ Animer des événements au profit des enfants fontenaysiens.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20221213-DEL2022_049-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022
--

CONSIDÉRANT l'avis des membres du Conseil d'administration de la Caisse Des Écoles en date du 10 mars 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DÉCIDE d'arrêter les comptes de la Caisse Des Écoles au 31 décembre 2022 .

AUTORISE la mise en sommeil de la Caisse Des Écoles, à partir du 1^{er} janvier 2023, en cessant d'effectuer toute opération, qu'elle soit de nature budgétaire, comptable ou de mouvement de trésorerie.

APPROUVE le transfert des charges suivantes sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- ✦ *L'achat de calculatrices offertes en fin d'année pour les élèves de CM2*
- ✦ *La subvention sur projet, versée à la Coopérative du Groupe scolaire Georges Dortet*

PRÉCISE que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture des comptes au 31 décembre 2022 fera l'objet d'un versement sous forme de subvention et sur une période de 3 ans auprès de :

- ✦ *L'association « Fontenay les kids »*

SOLLICITE l'association destinataire des fonds afin qu'elle fournisse chaque année :

- ✦ Un compte rendu d'exécution de la réalisation des objectifs prévus ;
- ✦ Son bilan et son compte de résultat ;
- ✦ Un budget prévisionnel.

DIT que les dépenses résultant de ce transfert de charges seront imputées au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

Thierry DEGIVRY



Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221213-DEL2022_049-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20221213-DEL2022_049-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022